


GAUDEO

E,

depuis
uer le
ccorder

même

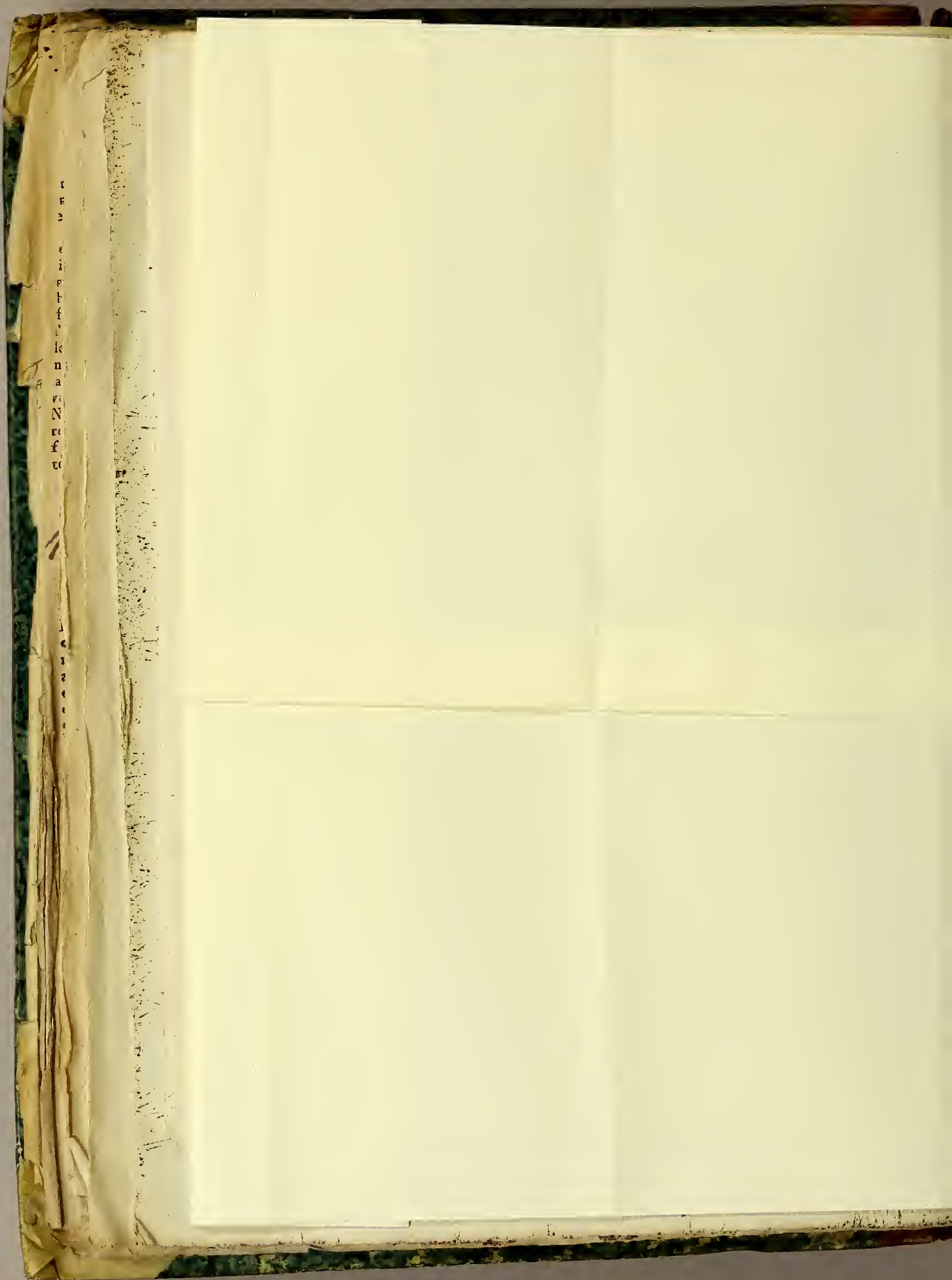
, se-
article
nt
o.
s te
é pr
s dan
e ter-
re de
ité.

].

).

procès-
iges de
e d'Or-
gt-cinq
dépar-
qu'ils
u rem-
, & ils
choix.
'Assem-
faite par
res. M.
nement
ques &
qu'il est

oit des-



LETTRE

ÉCRITE par le club patriotique, à l'aſſemblée provinciale du nord.

Port-au-Prince 17, mars 1791.

Meſſieurs,

Nous n'avons pu nous défendre d'un mouvement d'indignation à la lecture d'un diſcours prononcé par M. de Blanchelande dans votre ſéance du douze de ce mois, & de ſa proclamation en date du même jour.

Si M. de Blanchelande ne s'étoit point écarté de ſes devoirs, s'il s'étoit pénétré des intentions bienfaiſantes du monarque dont il eſt le repréſentant, nous ſerions tranquilles & heureux.

S'il avoit rendu juſtice aux citoyens du Port-au-Prince, s'il eût mis ſa confiance dans le patriotiſme & l'honneur des braves militaires & marins, dont l'Aſſemblée nationale n'a voté l'envoi que pour nous faire jouir des bienfaits de la régénération, il n'auroit pas aujourd'hui à ſe juſtifier devant toute la nation de l'abandon qu'il a fait de ſon gouvernement au milieu des alarmes que ſa conduite ſeule avoit fait naître.

Oui, Meſſieurs, c'eſt à ſa conduite que la ville du Port-au-Prince a dû les troubles (heureuſement peu durables) dont elle s'eſt vu agitée.

Pour atténuer ſes torts, il répand le poiſon de la calomnie ſur les généreux défenſeurs de la patrie & de la liberté, qui ont mérité les éloges des villes de France les plus fameuſes par leur patriotiſme. Normandie, Artois vivront éternellement dans tous les cœurs françois, & nous-mêmes, Meſſieurs, nous n'oublierons pas que la colonie leur doit ſon ſalut ainſi qu'aux corps d'artillerie & de marine formant la ſtation.

Quel étoit le motif d'un envoi de troupes à Saint-Domingue? Ce n'étoit point ſans doute pour ſervir les partiſans de l'ancien régime, mais pour protéger les véritables françois, c'eſt-à-dire,

les amis de la régénération. L'Aſſemblée nationale veut notre bonheur ; M. le général agiſſoit donc contre ſes intentions en éloignant du centre des diviſions & des troubles les forces qui n'étoient envoyées que pour les faire ceſſer.

Il a oſé vous dire, Meſſieurs, que l'ordre & la paix étoient rétablis au Port-au-Prince, & qu'il travailloit à réunir les deux partis.

Nous lui demanderons quels étoient cet ordre & cette paix qu'il nous vante, & quels moyens il employoit pour parvenir à une réunion déſirée depuis ſi long-temps, toujours éludée par les partiſans de l'ancien régime, & effectuée ſans difficulté le lendemain de ſa fuite.

Eſt-ce ſa proclamation du onze février dernier, ſur le décret du 12 octobre, où il inſulte d'une manière cruelle des citoyens reſpectables par leur fermeté ſeule à réſiſter au pouvoir arbitraire?

Eſt-ce ſon invitation, faite aux volontaires quelque temps après, de continuer à tenir leurs aſſemblées, & à porter les marques diſtinctives, ſources de nos diviſions &de nos haînes paſſées?

Il oſe encore vous parler de la ſéduction du régiment du Port-au-Prince : mais quels ſont les coupables ? Pourquoi ne les déſigne-t-il pas ? veut-il les ménager, craint-il de les démaſquer aux yeux de toute la colonie ? Nous pénétrons facilement ſes intentions ; ne pouvant plus compter ſur des ſoldats trompés long-temps & qui revenus de leur erreur ſentent aujourd'hui combien il eſt doux de joindre le titre de citoyen à celui de militaire, il cherche à ſemer la diſcorde, à déshonorer les citoyens du Port-au-Prince & le régiment que l'honneur ſeul attache aujourd'hui à leur cauſe.

Puiſque M. Blanchelande le veut, nous allons déchirer le voile qui couvre ſa conduite paſſée.

En vous donnant quelques détails ſur la révolution du Port-au-Prince, la municipalité a paſſé ſous ſilence ceux qui pouvoient compromettre le général. Nous n'avons pu qu'applaudir à cet acte de prudence ; M. de Blanchelande eſt revêtu d'une autorité légitime, que nous devons reſpecter juſque dans ſes écarts, & nous avions d'ailleurs tout lieu de croire que mieux inſtruit de nos ſentimens, il reviendroit au milieu de nous partager notre

joie & conſolider notre bonheur. Mais puiſque non content de s'éloigner il nous outrage par des calomnies peu dignes du repréſentant du Roi ; puiſqu'il cherche à élever des doutes ſur la fidélité & le patriotiſme des bataillons de Normandie, d'Artois, des corps d'artillerie & des équipages des vaiſſeaux de la ſtation, nous nous devons à nous-mêmes, à nos généreux défenſeurs de dévoiler ſa conduite & de détruire ſes fauſſes inculpations.

M. Blanchelande s'eſt annoncé au Port-au-Prince comme un homme vertueux & jaloux de l'eſtime des citoyens ; mais ſa conduite n'a point confirmé les eſpérances qu'avoit fait naître dans nos cœurs le diſcours qu'il prononça au conſeil le jour de ſon inſtallation.

Notre ſort n'a reçu aucun adouciſſement, nos diviſions n'ont pas diminué, & le chef du pouvoir exécutif n'a rien fait pour en interrompre le cours ; les vexations de tous les genres ont continué, des citoyens honnêtes & tranquilles n'en ont pas moins été inquiétés; les droits de l'homme les plus ſacrés, la liberté des opinions, la faculté de ſe les communiquer, n'ont pas été plus reſpectés qu'ils l'avoient été par ſon prédéceſſeur : le ſecret des poſtes a continué d'être violé, & les malheureuſes victimes du deſpotiſme & de l'injuſtice des tribunaux n'ont point vu finir leurs peines, malgré les ordres miniſtériels que les adminiſtrateurs avoient reçu de ſuſpendre toutes pourſuites relatives à la révolution; & qui nous ont été communiquées par M. de Proiſſy depuis le départ de M. Blanchelande.

Nous ne pouvons oublier l'expédition criminelle du Petit-Goave, les projets ſur Jacmel, l'enlèvement de pluſieurs citoyens aux Cayes, ſa conduite au Môle & à Bombarde, ſes proclamations incendiaires qui tendoient à diviſer toutes les paroiſſes, & enfin, la défenſe notifiée à toutes les municipalités de continuer leurs fonctions.

Eſt-il poſſible de croire encore au patriotiſme de M. Blanchelande, à ſon reſpect pour les décrets de l'Aſſemblée nationale, ſur-tout lorſqu'on l'a vu faire arborer les pavillons de la nation ſans avoir fait promulguer le décret, ſans cet appareil enfin, cette ſolennité qui annonce que le cœur a la plus grande part à la fête de la patrie.

Mais sans entrer dans un détail qui nous rappeleroit des faits qu'il est de notre devoir d'oublier, il suffira de vous dire, Messieurs, que le despotisme était devenu si insuportable que le jour à jamais mémorable où la station est arrivée au Port-au-Prince, un citoyen avoit été menacé de la prison & dénoncé au procureur général, parceque, dans son absence, il avoit été lu chez lui une lettre qui nous donnoit quelqu'espérance de voir bientôt finir nos peines.

Jugez maintenant, Messieurs, de la vivacité avec laquelle nous devions desirer nos libérateurs. Ils parurent enfin le deux mars. A peine étoient-ils en vue, que l'ordre étoit expédié pour les envoyer sur-le-champ au Môle.

M. Blanchelande ne se contenta pas de ces ordres, il se transporta lui-même, sur les sept heures du soir, à bord du *Fougueux*; il annonça au bataillon de Normandie, que sa destination étoit pour le Môle (*). Ce détachement de Normandie qu'il vous a peint comme livré à l'insubordination la plus effrénée, ne balança point à obéir aux ordres de ce chef, il ignoroit qu'après l'avoir trompé sur la situation du Port-au-Prince, il alloit pareillement jouer le bataillon d'Artois, & lui tenir astucieusement le même langage.

Il ne vous a pas dit que, voyant sa ruse découverte, il chercha à tenter leur fidélité en leur offrant des avantages dont ils sont bien dédommagés par notre estime, qu'il essaya de les séduire en leur promettant (nos en rougissons pour lui) en leur promettant du *tafia*.

Telle a été sa conduite à bord de ces vaisseaux : ce qu'il qualifie d'insubordination n'est autre chose que le desir des soldats arrivés par la station, de connoître l'état du Port-au-Prince par

---

(*) *Note du régiment de Normandie.* Que tout étoit tranquile au Port-au-Prince; qu'il ne nous attendoit pas sitôt, qu'il n'avoit pris aucun arrangement pour nous recevoir, n'ayant pas même de logement; qu'il avoit déterminé de nous envoyer au Môle, comme l'endroit le plus propice & le plus favorable; en nous promettant toutes sortes de douceurs: que nous aurions paye franche, 24 onces de pain, demi-livre de viande fraîche trois fois par semaine: & enfin une bouteille de TAFIA pour huit hommes! qu'un soldat lui a demandé où seroit le bataillon d'Artois; a répondu qu'il seroit avec nous.

eux-mêmes, afin de juger si leur présence étoit nécessaire pour rétablir l'ordre. La réponse qu'il met dans la bouche des soldats d'Artois, & qu'ils lui ont réellement faite, prouve combien ils desiroient voir la colonie jouir de la tranquillité & de la liberté qu'ils venoient lui procurer.

Leur refus d'obéir à des ordres arbitraires qui rendoient inutile leur présence à Saint-Domingue, tandis qu'elle y étoit si nécessaire, n'est donc point un crime.

L'adresse de la municipalité ne vous a peint que foiblement la joie que nous ressentîmes à leur arrivée, elle se manifesta par des illuminations que la politique n'avoit point commandées. Ces illuminations & le discours de M. le Général paroissoient si contradictoires, que nos libérateurs persistèrent dans le dessein qu'ils avoient conçu de s'instruire par eux-mêmes de l'état de laville.

Des députés des différens corps descendirent après le départ de M. Blanchelande; ils ne purent voir sans douleur le gouvernement aidé de quelques citoyens, mettre à la régénération un obstacle que notre situation ne nous permettoit pas de renverser. Ils s'apperçurent que la liberté n'existoit plus au Port-au-Prince, que nous n'avions enfin de françois que le nom, & un amour inviolable pour notre mère-patrie.

Ils se transportèrent au gouvernement, ils déclarèrent à M. Blanchelande, qu'ils ne pouvoient partir & laisser leur malheureux frères dans la situation où ils les avoient trouvés; qu'ils venoient pour protéger les décrets nationaux, & qu'ils resteroient jusqu'à ce que l'ordre fut rétabli.

Voilà, Messieurs, le langage de ces militaires citoyens! Voilà ce qu'il ose appeler un *égarement.* Eh quoi! Vouloir protéger l'exécution des décrets de l'Assemblée nationale, chercher à procurer à des frères malheureux, la liberté & le bonheur, c'est être rebelle, insubordonné; *c'est s'égarer étrangement.* Avez vous pu, sans frémir, lire ce paragraphe de la proclamation de M. Blanchelande; avez-vous pu résister à la crainte de voir renouveler les horreurs de l'ancien régime & du despotisme, puisque, suivant son systême, des militaires ne doivent plus combattre que pour asservir leurs frères.

Voilà, Meſſieurs, les principaux faits que la municipalité n'avoit pas jugé à propos de mettre ſous vos yeux. Nous vous en avons dit aſſez pour vous convaincre des intentions perfides de M. Blanchelande, d'ailleurs aſſez manifeſtées par ſes diſcours, adreſſe & proclamation. Interrogez-le vous même, Meſſieurs, demandez lui pourquoi attiſer le feu des diviſions par une protection marquée, accordée à un des partis? Un Général ne doit-il pas être impartial ſur les opinions qui lui ſont étrangères? Pourquoi éluder l'exécution des décrets de l'Aſſemblée nationale? Pourquoi chercher à corrompre la fidélité des ſoldats & des équipages de la ſtation? Pourquoi les tromper ſur la ſituation du Port-au-Prince? Pourquoi en impoſer à toute la colonie? Pourquoi les calomnier? Pourquoi les peindre comme des rebelles, comme des ennemis de la nation lorſqu'ils en ſont les plus fermes appuis? Pourquoi, enfin, détruire les municipalités? Pourquoi autoriſer les vexations, les emprisonnemens, &c. &c.

Ah! Si vous pouviez, Meſſieurs, vous réunir à nous, ſi vous adoptiez le parti que vous aviez pris d'abord, d'envoyer des députés pour connoître la vérité qu'on cherche à vous cacher, vous ſeriez convaincus du patriotiſme, de l'honneur & de la fidélité inviolable des militaires & marins que nous poſſédons au milieu de nous; vous connoîtriez le vrai coupable, & vous ne douteriez plus que celui-là ſeul mérite l'improbation des bons citoyens, qui ſous le maſque du patriotiſme, a cherché à rendre inutiles les intentions bienfaiſantes de l'Aſſemblée nationale & du Roi.

Eh! cependant il oſe ſe dire le repréſentant du Roi. Non, M. Blanchelande, vous n'êtes pas le repréſentant de *Louis XVI*. Ce monarque, vraiment digne de l'amour des françois, eſt le premier citoyen de ſon royaume; il rend à ſon peuple des droits que ſes ancêtres avoient uſurpés, tous ſes ſujets ont un droit égal à ſes ſollicitudes, il ne ſouffre aucune corporation dans ſon royaume; il ne cherche point à en écarter les défenſeurs de la liberté, & s'il fait paroître quelque prédilection, ce n'eſt qu'en faveur des amis de la conſtitution dont il eſt lui-même le plus ferme ſoutien. Et vous, qu'avez vous fait à Saint-Domingue pour

faire chérir ce Roi que vous repréfentez ? Sommes-nous plus heureux depuis votre arrivée, fommes-nous plus libres ? Les décrets de l'Affemblée nationale, les ordres bienfaifans du Roi ont-ils été mieux exécutés.

Nous nous plaifions à croire que nos libérateurs n'auroient point à regreter d'avoir fauvé leurs frères, mais la calomnie d'un chef qu'ils étoient prêts à défendre contre fes ennemis, s'il en avoit pu avoir au milieu de nous, les a vivement affectés ; ils ont vu avec peine, que la France trompée par fes écrits perfides pourroit foupçonner leur fidélité. Leur apologie n'eft pas difficile, la vérité doit toujours être triomphante ; mais, Meffieurs, nous qui leur devons tant, nous ferions ingrats & criminels fi nous n'atteftions à toute la colonie que leur conduite eft au-deffus de nos éloges, que leurs fentimens honorent la nation françoife, & qu'ils infpireroient aux hommes les plus froids le patriotifme le plus vif & le plus pur.

Nous refpectons encore M. de Blanchelande, comme le repréfentant du Roi, mais nous ne pouvons nous empêcher de le regarder comme bien coupable, en cherchant à déshonorer deux corps fi célèbres par les fervices qu'ils ont rendus à la patrie & par leur vertus civiques.

Il n'auroit pas dû fe permettre de vous affurer que des foldats de Normandie & d'Artois s'étoient tranfportés au greffe du confeil & y avoient déchiré l'original du décret du 12 octobre ; lui-même fait bien le contraire ; mais d'ailleurs ces braves militaires connoiffoient trop les devoirs que leur prefcrit leur titre de François, pour faire un pareil outrage aux décrets de l'affemblée nationale. Un certificat du greffier du confeil détruira abfolument les fauffes inculpations de M. Blanchelande ; il n'auroit pas dû fe permettre non plus de vous affurer que les prifons avoient été forcées, & les criminels délivrés. Les feules victimes du defpotifme ont été mifes en liberté ; l'exécution du décret du 29 novembre & des ordres du miniftre auroient dû prévenir cet acte d'humanité.

Ne craignez point, Meffieurs, de voir fe réalifer les craintes qu'il manifefte dans le difcours prononcé devant vous, & dans fon adreffe aux corps municipaux. Quelque pénétrés que foient

les militaires & marins de la station des principes de la constitution françoise, ils sentent comme nous combien ils sont incompatibles avec nos principes, avec nos convenances locales; ils ne veulent que notre bonheur, & certainement leur intention n'est pas de nous obliger aux affreux sacrifices dont nous menace M. de Blanchelande.

Voilà, Messieurs, la vérité; nous n'avons voulu que dévoiler la conduite de M. de Blanchelande, vous peindre notre situation, & vous faire lire dans nos cœurs; peut-être y trouverez-vous un peu d'amertume, mais mettez-vous en notre place, calomniés par un chef que nous respections malgré le mal qui nous a fait, nous avons dû nécessairement repousser les traits qu'il nous a lancés.

Cependant, Messieurs, vous pouvez l'assurer qu'il seroit en sûreté au milieu de nous, que nous ne cesserons jamais de le regarder comme le représentant du Roi, persuadés qu'il n'abusera plus de l'autorité qui lui est confiée, qu'il reconnoîtra la municipalité, qu'il protégera les droits des citoyens, & que par son zèle à nous faire jouir des bienfaits de la régénération, il nous fera oublier qu'il en étoit l'ennemi.

Nous avons l'honneur d'être avec des sentimens distingués,

Messieurs & chers compatriotes,

Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs,

Les membres du club patriotique du Port-au-Prince.

Signé, VIDIE, *président*; ALLAIN & REVAUX, *secrétaires*.

AU PORT-AU-PRINCE,

De l'imprimerie nationale, chez CHAIDRON & compagnie; près la comédie. 1791.

I.

E,

depuis
nuer le
accorder

même

is des
- rares
urront
latif ,
la lé-
ns un
des
onner
t aux
ix du

seil ,
ptifs ,
ves à
evant
trie ,
ls se
ment
tion.

non ,
inis-
é au-
atio-
cin-
sans
ront

loics
mité

